

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Jacquy MANIER – Jean-Pierre BOUDINELLE - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER – Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Guy DIZAMBOURG (pouvoir à M. David LECAT)
M. Jacquy CALIPPE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUDINELLE).

Date de la convocation à domicile : 21 mars 2017

Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2017

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marcelle DEFONTAINE est désignée en qualité de secrétaire par les membres du Conseil municipal.

II. Adoption du compte rendu de la séance du 17 février 2017 :

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 17 février 2017 est adopté à l'unanimité.

III. Adoption du compte de gestion 2016 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016, lequel tient compte du transfert et de l'intégration de la quote-part des résultats de clôture du SIER NORD VIMEU, suite à sa dissolution par arrêté préfectoral du 24 février 2014, soit : -237.44 € en résultat d'investissement et + 965.46 € en résultat de fonctionnement, aboutissant à un résultat de clôture de l'exercice 2016 de :

- Section investissement →	+ 32 119,40 €
- Section fonctionnement →	+ 279 392,06 €
TOTAL →	+ 311 511,46 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IV. Adoption du compte administratif 2016 :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	406 692,27 €
Recettes :	515 631,31 €
Excédent de l'exercice :	108 939,04 €
Excédent de clôture :	278 426,60 €
+ intégration quote-part SIER NORD VIMEU	965,46 €
Excédent de clôture après intégration SIER	279 392,06 €

Investissement

Dépenses :	187 789,23 €
Recettes :	300 372,27 €
Excédent de l'exercice :	112 583,04 €
Excédent de clôture :	32 356,84 €
+ intégration quote-part SIER NORD VIMEU	- 237,44 €
Excédent de clôture après intégration SIER :	32 119,40 €
Restes à réaliser :	84 800,00 €
Besoin de financement :	52 680,60 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

V. Affectation des résultats :

Les membres du Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016, délibèrent et affectent, à l'unanimité, les résultats suivants au budget 2017 :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de :
- **226 711,46 € au compte R002,**

SECTION INVESTISSEMENT :

- Report de l'excédent d'investissement de :
- **32 119,40 € au compte R001,**
- Besoin net de la section investissement, soit excédent d'investissement cumulé pour 32 119,40 € + RAR repris en dépenses pour 84 800,00 € :
- **52 680,60 € au compte R1068.**

VI. Organisation des permanences des élections présidentielles et législatives :

Election présidentielle : 23 avril 2017 & 7 mai 2017 : bureau ouvert de 8 h à 19 h.

Election législative : 11 & 18 juin 2017 : bureau ouvert de 8 h à 18 h.

Président du bureau de vote : Jacquy MANIER

Vice-Présidents : - David LECAT - Françoise ANCELIN - Guy DIZAMBOURG - Jean-Pierre BOUDINELLE

Secrétaire : Jean-Pierre BOUDINELLE

Permanences du bureau de vote : élections présidentielles et/ législatives

- | | | | |
|---|--------------------------------------|---------------|--------------|
| ▪ | 8h00→10h15 : D. LECAT | C. BERTHE | B. LAVOINE |
| ▪ | 10h15→12h30 : F. ANCELIN | C. VERMEESCH | S. TETU |
| ▪ | 12h30→14h45 : G. DIZAMBOURG | J. CALIPPE | A. SANNIER |
| ▪ | 14h45→17h00 : D. MASSON
J. MANIER | M. DEFONTAINE | J.P. GOURLAY |
| ▪ | 17h00→19h00 : J.P. BOUDINELLE | C. SANNIER | F. CAZIER |

VII. Point sur la fermeture d'une classe au sein du RPI Franleu-Ochancourt-Valines :

M. le Maire indique que suite aux envois respectifs des décisions des 3 conseils municipaux, lesquels avaient chacun validé le maintien de leur classe sur leur site, les 3 maires ont été conviés à rencontrer M. l'Inspecteur d'académie à Amiens le 6 mars dernier.

M. l'Inspecteur d'académie a présenté aux 3 maires 3 possibilités, à charge pour les maires de se réunir à nouveau et de prendre position, à savoir :

- 1) fermeture de la classe d'Ochancourt,
- 2) fermeture d'une classe à Valines,
- 3) regroupement des 4 classes sur le site de Valines au sein d'un RPC (**R**egroupement **P**édagogique **C**oncentré).

Il s'avère que la troisième option, à savoir la fermeture d'une classe à Valines, avec l'engagement d'une réflexion commune vers un regroupement sur Valines, qui pourrait s'envisager à la rentrée 2018, pose de nombreuses interrogations :

- réaménagement d'une nouvelle classe avec pour conséquence la disparition de la BCD, et assurément la cantine trop exiguë dans le cadre d'un ramassage scolaire matin et soir : le coût des travaux à réaliser et leur financement seraient supportés par la commune de Valines, inenvisageable dans le contexte actuel.
- compétence scolaire : la commune de Franleu n'a pas la compétence,
- désaffectation des familles pour le regroupement concentré.

Cette troisième option n'est pas retenue par les 3 maires.

Par courrier adressé à M. l'Inspecteur d'académie le 24 mars dernier, M. le Maire a réitéré la position prise par le Conseil municipal en date du 17 février 2017, à savoir que la commune de Valines maintient sa position de non fermeture d'une classe à Valines.

VIII. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

M. le Maire déclare n'avoir pris aucune décision dans le cadre des délégations qui lui sont consenties.

IX. Divers :

Les membres du Conseil donnent leur accord pour :

- Le dépôt de deux dossiers de demande de subvention auprès :
 - du Conseil Départemental dans le cadre de sa politique territoriale,
 - de la Communauté de Communes du Vimeu dans le cadre du fonds de concours 2016.Ces deux demandes de subvention concernent les travaux de rénovation totale du stade dont le plan de financement est arrêté comme suit :
 - montant total de l'opération HT : 74 610,88 €
 - Département : 18 652,72 € (taux : 25 %)
 - fonds de concours CCV 2016 : 13 180,00 €,
 - fonds de concours FDE 80 : 7 267,00 €,
 - autofinancement HT : 35 511,16 €, soit 47,59 % du montant total de l'opération.M. le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à ces demandes de subvention.
- La venue de l'harmonie de Mons-Boubert pour la fête locale de Valines au tarif habituel de 320 €,
- Le rassemblement le matin du 1^{er} mai 2017 à 9h00 des « vieux volants du Vimeu », lesquels représentent environ 50 véhicules anciens : mise à disposition de la salle polyvalente, café et viennoiseries offerts aux participants.

M. le Maire informe l'assemblée :

- La Communauté de Communes du Vimeu reconduit cette année l'opération « chantier jeunes » en partenariat avec la Mission Locale : aucun chantier qui pourrait être compatible avec les critères demandés n'est prévu dans un avenir proche.
- Réception de 2 demandes de subvention auxquelles l'assemblée ne donne pas suite :
 - Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP),
 - « CURTIS », association canine du Vimeu.
- Proposition d'une demande d'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour 30 €/an afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé aux nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts, suite au passage au « zéro phyto ».
- Organisation d'une exposition le 11 novembre 2017 sur le thème des soldats valinois partis et revenus de la 1^{ère} guerre mondiale.

X. Droit d'initiative :

M. Boudinelle informe l'assemblée que la synthèse du PADD (**P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable) a été présentée, débattue et adoptée en Conseil communautaire le 27 mars dernier.

Il précise qu'au niveau de l'axe habitat, la répartition des logements a fait débat et a été modifiée ainsi : le pourcentage des logements pour les « 3 F » est passé de 60 à 55 et au niveau de l'enveloppe des communes rurales dont Valines fait partie, le pourcentage a augmenté de 15 à 20, le nombre de logements passant ainsi de 75 à 100 logements sur l'enveloppe globale des 500 logements imposés par l'Etat.

L'extension de la zone commerciale de Friville-Escarbotin a suscité de nombreuses réactions, cela ne devant pas se faire au détriment des commerces de proximité. La création de cette porte commerciale devra être constituée d'activités complémentaires à ce qui existe déjà sur les zones commerciales d'Abbeville et de Mers-les-Bains.

Cette année 2017, l'élaboration du PLUi va se poursuivre de la façon suivante :

- d'avril à juillet : orientations d'aménagement et de programmation,
- d'août à décembre : zonage.

Trois réunions publiques de présentation à la population sont prévues.

Mme Defontaine indique qu'une bouche d'égout est obstruée par des branches cassées, route nationale, ce qui pourrait occasionner un problème d'écoulement d'eau en cas de fortes pluies.

Elle signale également avoir été à nouveau victime récemment de vols de fleurs et de soucoupes dans le cimetière.

Mme Têtu s'interroge sur l'état d'avancement de la fibre optique. M. le Maire précise que la fibre est opérationnelle sur Valines et qu'une réunion d'information au public sur sa commercialisation va se tenir le 12 mai 2017 à Woincourt.

M. Lecat fait savoir que les 2 radars défectueux, route nationale, ont été démontés et que des demandes de devis de réparation sont en cours.

--- L'ordre du jour de ce conseil étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		DEFONTAINE Marcelle	
BOUDINELLE Jean-Pierre		VERMEESCH Christian	
LECAT David		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
BERTHE Christine		TETU Sandrine	
LAVOINE Bernard		CAZIER Françoise	